

COMITÉ CONSULTATIF DU RIBG

CONTEXTE

La création du comité consultatif du Réseau informatisé des bibliothèques gouvernementales (RIBG) s'inscrit dans une volonté du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) d'être à l'écoute des besoins de ses clients. Il constitue un outil privilégié de consultation des intervenants des bibliothèques gouvernementales quant à l'identification de leurs attentes et quant à leur satisfaction à l'égard des services qui leur sont proposés.

MANDAT DU COMITÉ

Le comité consultatif du RIBG a pour mandat de :

- Faire connaître les besoins et priorités des clients en matière de services de bibliothèque.
- Conseiller le CSPQ sur les moyens à prendre pour répondre adéquatement aux besoins exprimés par les bibliothèques membres du Réseau.
- Proposer des améliorations au niveau du fonctionnement des services offerts.
- Contribuer à la promotion des services du RIBG auprès des bibliothèques gouvernementales, membres actuelles et potentielles du Réseau.
- Contribuer à l'évolution des normes et procédures en usage au sein du Réseau, en collaboration avec l'équipe de soutien et les membres des différents comités de travail.
- Contribuer au maintien d'un esprit de partage des ressources et de l'expertise.
- Donner son avis sur toute question pertinente.

COMPOSITION DU COMITÉ

Le comité consultatif est formé d'au moins sept membres et est sous la responsabilité de la directrice de la Direction des services de bibliothèque (DSB).

La responsable de l'équipe de soutien du RIBG est également présente lors de chacune des rencontres. Elle agit à titre de secrétaire du comité et d'agente de liaison auprès des membres.

La composition du comité doit tenir compte autant que possible de la diversité des bibliothèques gouvernementales qui participent au RIBG en termes de taille, de nature des services offerts et de localisation.

Les bibliothèques invitées à participer au comité désignent, en accord avec la directrice de la DSB, un représentant qui agira comme membre du comité.

La composition du comité est revue tous les deux (2) ans.

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

Le comité consultatif du RIBG est sous la responsabilité de la directrice de la DSB qui, de plus, préside chacune des rencontres.

Le comité consultatif se réunit au moins trois fois par année. Un calendrier annuel des rencontres est préparé et remis aux membres.

L'ordre du jour est établi par la directrice de la DSB, en collaboration avec les membres. Les réunions durent généralement une demi-journée.

L'avis de convocation, de même que les documents afférents, est transmis aux membres par courriel quelques jours avant la réunion. Des documents peuvent aussi être déposés séance tenante.

L'ordre du jour et le compte rendu des rencontres sont diffusés sur le site Web du RIBG.